**Montréal, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

SOUS TOUTES RÉSERVES

**Par courrier recommandé**

Adresse proprio

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Objet : Indemnisation pour pertes de jouissance des lieux \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Aux administrateurs,

Nous sommes liés par un bail de logement situé au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à Montréal. Ce bail, d’une durée de 12 mois est en vigueur du 30 juin 2020 au 1er juillet 2021 au loyer mensuel de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$.

La présente est pour vous aviser que les réparations majeures concernant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ me causent un préjudice important. Je n’ai pas reçu d’avis de travaux majeurs dans les dix (10) jours avant l’exécution desdits travaux comme l’indique l’article 1922 du *Code civil du Québec* (ci-après; C.c.Q.) L’avis doit aussi préciser le montant de l’indemnité offerte, ainsi que toutes autres conditions dans lesquelles s’effectueront les travaux, si elles sont susceptibles de diminuer substantiellement la jouissance des lieux. En raison des travaux, je dois \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (expliquez ici le problème que cela cause). La perte de jouissance des lieux loués cause un impact direct et important sur ma (expliquez) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

En vertu de 1928 C.c.Q., le fardeau de la preuve vous incombe. Vous devez démontrer que les travaux et les conditions dans lesquelles ils ont lieu sont raisonnables. De plus, vous devez aussi vous comporter en personne prudente et diligente en tout temps et votre obligation à l’égard de l’état du logement en est une de résultat. En débutant des travaux, vous aviez l’obligation de causer le moins possible d’inconvénients chez vos locataires.

J’exige donc (exemple : une diminution de loyer et des dommages-intérêts résultant de la perte de jouissance des lieux et aux autres troubles et inconvénients subis). Par conséquent, vous êtes formellement en demeure de remédier à la présente situation et de répondre à la présente lettre, et ce, dans les dix (10) jours suivant sa réception. À défaut pour vous de vous confirmer aux présentes, je me réserve le droit d’entreprendre contre vous tout recours que je jugerai approprié dans les circonstances notamment un recours à la *Régie du logement*. Je demeure toutefois disponible pour discuter d’une entente alternative qui nous conviendrait mutuellement et nous éviterait le recours aux tribunaux.

Pour ces motifs, j’exige de vous :

**RÉCLAMMER** la somme de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ $ à titre de dommages pour troubles et inconvénients à la suite de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_;

La **DIMINUTION** du loyer pour le (adresse ) au montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$ correspondant à la perte de jouissance des lieux loués occasionnés par les bruits et les poussières dû aux travaux majeurs.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  
Nom du locataire , *Locataire*

Adresse, Montréal

Numéro de téléphone